



## **COVID 19**

### **GESTION DES PARTIES COMMUNES ET DES ORDURES MÉNAGÈRES DANS LES IMMEUBLES DE PLUS DE 10 LOGEMENTS**

L'OPH n'est plus en mesure d'assurer normalement certaines prestations habituelles **dans les immeubles de plus de 10 logements :**

- **Le nettoyage des parties communes :**

Ce dernier sera assuré uniquement le lundi et de manière sommaire pour maintenir les halls et les cages d'escaliers dans un état d'hygiène et de salubrité minimum.

**Ainsi, il est demandé de contribuer à maintenir les espaces collectifs propres :**

1. **Ne rien jeter par la fenêtre**
2. **Ne rien jeter dans les halls et les cages d'escaliers**
3. **Ne rien laisser sur les paliers et les parties communes (poubelles, meubles, électroménagers, litières pour chats...)**
4. **Ne rien jeter dans les toilettes**

- **Les conteneurs à poubelles :**

Les conteneurs gris resteront placés à l'extérieur. L'OPH n'est plus en mesure d'assurer leur sortie/entrée. Une équipe réduite de la Régie Inter-Quartiers est mise en place pour veiller à leur bonne tenue afin d'éviter autant que possible les conteneurs déplacés, renversés et les déchets au sol.

**LE MAINTIEN DE VOTRE CADRE DE VIE NÉCESSITE VÉRITABLEMENT LE  
CIVISME ET LE SENS DES RESPONSABILITÉS DE CHACUN.**